



D.2018.03.28.10.19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 28 Mars 2018

10 – PROJETS TERRITORIALISES

10.19 – Programme de travaux 2018 sur le réseau - Avenant n°4 à la convention 2014-895 de co-maîtrise d'ouvrage Tisséo-Collectivités (SMTc) / Le Muretain Agglo, programme de travaux au titre de l'année 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François		X (M. Del Borrello)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X	X (M. André à/c du point 6)	
KELLER Bernard		X (M. Grass jusqu'au point 5.1)	X (à/c du point 6)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Aujoulat)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Trautmann)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. Bacou à/c du point 10)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		
SUAUD Thierry (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-10-19D
-DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

Par délibération D.2014.11.5.9.2 du 05 novembre 2014, SMTC-Tisséo et Le Muretain Agglo ont adopté la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la période 2015-2020 définissant des programmes d'aménagements de voirie, les modalités de coréalisation et de co-répartition des prestations relevant des travaux soumis à cette convention ainsi que le remboursement des prestations exécutées par Le Muretain Agglo, pour le compte de Tisséo-Collectivités (SMTC) basées sur les compétences respectives des parties sont définies dans la convention 2014-895.

L'article 8 de la convention prévoit que le programme des travaux pour chaque exercice budgétaire doit faire l'objet d'un avenant.

Les postes principaux du programme de travaux concernent la mise en œuvre du Plan Annuel des Services, la mise en accessibilité des quais de bus, les aménagements pour favoriser les évolutions des bus et l'écomobilité.

Suite à la programmation 2015 à 2017, l'engagé réel est de 1 754 000€HT.

Aussi, le présent avenant n°4 définit le programme d'aménagement de voirie pour l'année 2018 pour un montant estimé à 1 200 000€ HT soit 1 440 000€ TTC, à la charge de Tisséo-Collectivités (SMTC). Une grande partie de ces travaux correspond à la mise en place du nouveau réseau sur le Muretain dont une partie a été réalisé en 2017.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cet avenant, d'en autoriser sa signature ainsi que la dépense correspondante.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°4 à la convention 2014-895 de co-maîtrise d'ouvrage Tisséo-Collectivités (SMTC) / Le Muretain Agglo, programme de travaux au titre de l'année 2018, d'un montant de 1 200 000€ HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE la dépense correspondante.

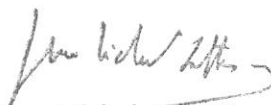
ARTICLE 3 : AUTORISE le Président du SMTC à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses liées à cette convention figurent aux budgets 2018 et suivants.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180403-20180328-10-19D -DE Date de télétransmission : 03/04/2018 Date de réception préfecture : 03/04/2018
--

**Avenant n°4 à la
CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE
TISSEO SMTC / LE MURETAIN AGGLO
NUMERO : 2014-895**

**REALISATION DES AMENAGEMENTS AU BENEFICE DES USAGERS
DU RESEAU DE SURFACE DE TISSEO**

ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine représenté par son président, dûment autorisé par délibération du Comité Syndical en date du 28 mars 2018.

Désigné ci-après par les mots **le SMTC**,

D'UNE PART,

ET

Le Muretain Agglo, représentée par Monsieur le Président, dûment autorisé par délibération du Bureau en date du xxxxxxxxx,

Désignée ci-après par les termes « **Le Muretain Agglo** »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

EXPOSE

L'adaptation du réseau de bus, l'amélioration de l'accessibilité et de la régularité des lignes de bus, la création de nouvelles lignes nécessitent la réalisation d'aménagements de voirie.

Dans le souci d'assurer une pleine efficacité aux règlements de voirie et de garantir la bonne exécution des travaux le SMTC et Le Muretain Agglo, garants de la conservation du domaine public sur leur territoire, peuvent assurer conjointement la maîtrise d'ouvrage et/ou la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des différentes prestations relevant des aménagements de voirie pour le réseau bus, objets de la convention n° 2014-895.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180403-20180328-10-19D -DE Date de télétransmission : 03/04/2018 Date de réception préfecture : 03/04/2018
--

Dans ce contexte, Le Muretain Agglo et le SMTC ont adopté par délibération du Conseil Syndical en date du 05 novembre 2014 la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la période 2015-2020.

Les modalités de coréalisation et de co-répartition des prestations relevant des travaux soumis à cette convention ainsi que le remboursement des prestations exécutées par Le Muretain Agglo, pour le compte du SMTC basées sur les compétences respectives des parties sont définies dans la convention 2014-895.

En cas de transfert de compétence d'une des parties, les obligations contractuelles, y compris financières, seront transférées de plein droit au nouveau titulaire.

L'article 8 de ladite convention prévoit que le programme des travaux pour chaque exercice budgétaire doit faire l'objet d'un avenant.

Aussi, le présent avenant n°4 définit le programme d'aménagement de voirie pour l'année 2018.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant définit le programme d'aménagement de l'année 2018.

ARTICLE 2 : PROGRAMME ET ESTIMATION FINANCIERE

Suite à la programmation 2015 à 2017, l'engagé réel est de 1 754 000€HT.

Le montant du programme des travaux pour l'année 2018 est estimé à 1 200 000€ HT soit près de 1 440 000€ TTC, à la charge du SMTC.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées

Fait à Toulouse, en deux exemplaires originaux le

Pour Le Muretain Agglo

Le Président

André MANDEMENT

Pour Tisséo-Collectivités,

Le Président

Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180403-20180328-10-19D -DE Date de télétransmission : 03/04/2018 Date de réception préfecture : 03/04/2018
--

CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE TISSEO – COLLECTIVITÉS / LE MURETAIN AGGLO			
TRAVAUX PRÉVISIONNELS 2018 - LISTE PROJETS			
N° de ligne	Nom de l'arrêt	Commune	Nature des travaux
Spot Co-voit	Bonrepos-sur-Aussonnelle - Mairie	Bonrepos-sur-Aussonnelle	Création d'un arrêt de covoiturage
Spot Co-voit	Bragayrac - Centre	Bragayrac	Création d'un arrêt de covoiturage
314	Plaine du Pitou	Eaunes	Elargissement quai
314	La Croix Blanche I	Eaunes	Quais à reprendre
314	ZAC du Mandarin	Eaunes	Terminus en encoche + quai autre côté
Spot Co-voit	Empeaux - Mairie	Empeaux	Création d'un arrêt de covoiturage
316	Comminges	Labarthe sur leze	zz + traversée
316	Cailhabat	Labarthe sur leze	ZZ à réaliser
316	Campanules	Labarthe sur leze	ZZ à réaliser + dépose mobilier
316	Genêts Labarthe - renommer Condoumines	Labarthe sur leze	zz + traversée
316	Labarthe	Labarthe sur leze	zz + traversée
316	L'Ayguère	Labarthe sur leze	Traversée
316	Petits Champs	Labarthe sur leze	ZZ - arrêt à déplacer
Spot Co-voit	Lamasquère - Centre	Lamasquère	Création d'un arrêt de covoiturage
313	Mairie de Lavernose	Lavernose Lacasse	Création arrêt quai + zz + traversée
313	Graves	Lavernose Lacasse	Traversée
310	Peyrusse B (renommé P Mendès Fr.)	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée
58	Delattre de Tassigny	MURET	stationnement devant à supprimer
310	Collège Bétance	Muret	Abaissé vers college + ZZ
310	Baiolville (déplacé)	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée
301	Déchetterie	Muret	ZZ à réaliser
301	C.F.A.	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée
301	Jean-François Romieu	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée
301	Joffrery - à renommer Joffrery Sud	Muret	ZZ à réaliser
301	Porte Nord	Muret	ZZ à réaliser
301	Sans Soucis	Muret	ZZ à réaliser
301	Terminus Nord - à renommer Joffrery Nord	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée
301	Z.A. Nord	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée
302	Hôpital Débat Ponsan	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée
302	Hôpital Débat Ponsan	Muret	Supp Ralentisseurs
302	Bellefontaine	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée
302	Mozart	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée
302	Pic du Ger	Muret	ZZ à réaliser
303	Peyrusse	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée
304	Notre Dame	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée
304	Peyramont	Muret	Fermer encoche + quai en face + zz + traversée
305	Clinique Occitanie	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée
305	Côte de Bènes	Muret	traversée
305	Drouet	Muret	ZZ à réaliser
310	Muret Lycée	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée
311	Cupidou	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée
313	Justices	Muret	PAS Muret 2017
313	Ox Eglise	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée
314	J. Lestrade	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée
Spot Co-voit	Pinsaguel / Proche station d'épuration	Pinsaguel	Création d'un arrêt de covoiturage
311	Vierge	Pins-Justaret	ZZ à réaliser

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-10-19D
-DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE TISSEO – COLLECTIVITÉS / LE MURETAIN AGGLO				
TRAVAUX PRÉVISIONNELS 2018 - LISTE PROJETS				
311	La Taillade	Pins-Justaret	ZZ à réaliser	
311	Désiré	Portet sur Garonne	ZZ à réaliser	
311	Ateliers municipaux	Portet sur Garonne	aménagement quai	
311	Gauguin	Portet sur Garonne	déplacement arrêts (2 quais)	
49	ZI Bois Vert N°3	Portet sur Garonne	profondeur à reprendre	
50 52	Poste de Portet	Portet sur Garonne	aménagement quai	
50 52	Poste de Portet	Portet sur Garonne	aménagement quai	
50 52	Ateliers Municipaux	Portet sur Garonne	aménagement quai	
52	Saliège	Portet sur Garonne	aménagement quai	
52	Saliège	Portet sur Garonne	aménagement quai	
500	Gare de Portet	Portet sur Garonne	Création d'un arrêt de covoiturage	
49	ZI Bois Vert n°2	Portet sur Garonne	Profondeur quai + obstacle	
320	Vincent Auriol	Roques sur Garonne	cheminement à reprendre	
50 52	Ecole Roques	Roques sur Garonne	Profondeur et Abris gêne le cheminement	
320	Acacias	Roques sur Garonne	zz à créer	
320	Bois	Roques sur Garonne	zz à créer	
320	Ecoles Roques	Roques sur Garonne	Création arrêt quai + zz + traversée (ds 1 sens)	
320	Charmes	Roques sur Garonne	zz à créer sur stationnement	
317	Roquettes église	Roquettes	zz à créer + mobilier à retirer	
317	Garonne	Roquettes	zz à créer	
Spot Co-voit	Sabonnères - Centre	Sabonnères	Création d'un arrêt de covoiturage	
Spot Co-voit	Saiguède - Ecole	Saiguède	Création d'un arrêt de covoiturage	
Spot Co-voit	Saint-Clar-de-Rivière - Eglise	Saint-Clar-de-Rivière	Création d'un arrêt de covoiturage	
Spot Co-voit	Saint-Thomas - Centre	Saint-Thomas	Création d'un arrêt de covoiturage	
317	Saubens Mairie	Saubens	aménagements des arrêts (déplacement et création) + traversée	
317	Feuillantines	Saubens	zz à créer	
317	Laborie	Saubens	Nouvel Arrêt demande mairie	
315	Couloume	Seysses	Mettre un feu tricolore	
315	Seysses Gay	Seysses	ZZ à réaliser ds 1 sens (arrêt à déplacer)	
315	Mounicard	Seysses	Poser un miroir	
Spot Co-voit	Seysses - Casselong/Les Aujoulets	Seysses	Création d'un arrêt de covoiturage	
315	Collège St Lys	St Lys	ZZ à réaliser	
311	Mairie de Villate	Villate	Création arrêt quai + zz + traversée	
316	Bescourade	Villate / eaunes	Déplacement d'un arrêt (ZZ à réaliser)	
311	Carrière	Villate	Création arrêt quai + zz + traversée	